

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2025_037**
**AVENANT DE RECONDUCTION À LA CONVENTION
DU DISPOSITIF SOLEIL 14**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 mars 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Christian GUESDON
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Gérard LEU a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DEL2025_037 : AVENANT DE RECONDUCTION À LA CONVENTION DU DISPOSITIF SOLEIL 14

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2022_009 du 10 février 2022 relative au partenariat avec le SDEC Energie concernant la reconduction du cadastre solaire et l'accompagnement des projets solaires (renouvellement du dispositif « Soleil 14 »).
- Vu l'avenant à la convention de partenariat,
- Vu l'avis favorable de la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers en date du 24 mars 2025,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2025.

Considérant la mise en place du dispositif « Soleil 14 » en 2019 entre le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI à fiscalité propre du Calvados.

Considérant que la convention de partenariat signée en 2022 entre Seules Terre et Mer et le SDEC ENERGIE, pour favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire, prend fin en mars 2025.

Considérant que les partenaires ont souhaité reconduire le dispositif pour 3 années supplémentaires (du 1er mars 2025 au 1er mars 2028), sur la base des éléments suivants :

- Evolution du cadastre solaire (Cythelia) : mise à jour de la photo aérienne et des données d'irradiation associées et ajout d'une fonctionnalité de modélisation d'une installation sur un site non bâti (futur bâtiment, ombrière, centrale au sol...);
- Maintenance et hébergement du cadastre (Cythelia);
- Renforcement du conseil aux particuliers et aux petites entreprises par Biomasse Normandie (40 jours de travail par an, au lieu de 32 jours dans la convention 2022-2025);
- Lancement d'une campagne de communication en 2025 pour faire connaître le dispositif « Soleil 14 »;
- Favoriser l'articulation de la communication sur « Soleil 14 » avec celle sur le conseil à la rénovation énergétique des logements (dispositif actuel France Rénov).

Considérant que le coût total du dispositif s'élève à 90 000 € pour 3 ans et qu'il est financé à 50 % par le SDEC ENERGIE et à 50 % par les EPCI, la contribution financière de la communauté de communes Seules Terre et Mer s'élève à 2 800 € pour 3 ans (hors actions de communication).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer l'avenant de reconduction à la convention de partenariat avec le SDEC ENERGIE pour le renouvellement du dispositif « Soleil 14 » pour une durée de trois ans (2025-2028) et tout avenant à venir.

S'ENGAGE à verser une contribution de 2800 € pour 3 ans.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN